



Bulletin Veille Europe n°82

Décembre 2018

SOMMAIRE

Institutions de l'UE.....	2
Conseil européen / Conclusions du Conseil européen.....	2
Conseil de l'Union Européenne / Résultats du Conseil Justice et Affaires Intérieures	2
Conseil de l'Union Européenne / Les points stratégiques de la future présidence de la Roumanie	3
Conseil de l'Union Européenne / Publication du programme du trio à la présidence	4
Commission européenne / Publication d'un rapport sur la gestion des migrations	5
Commission européenne / Publication du deuxième rapport d'avancement sur la traite des êtres humains dans l'Union Européenne	6
Parlement européen / Adoption d'un rapport d'initiative législative portant sur le visa humanitaire européen	6
Cour des comptes européenne / Le fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique, un instrument souple mais pas assez ciblé	7
Agences et organes de l'UE	8
Agence de l'UE pour les droits fondamentaux (FRA) / Publication d'un rapport sur le profilage illégal aux contrôles aux frontières.....	8
Frontex / L'Agence européenne de garde-frontières et garde-côtes publie ses statistiques pour le mois de novembre	8
EASO / Analyse sur les tendances récentes en matière d'asile dans les pays de l'UE+	9
EASO / La réunion plénière du 8 ^e Forum consultatif s'est focalisée sur la question de l'accueil	9
Institutions européennes.....	9
Conseil de l'Europe / Publication d'un manuel de communication d'informations adaptée aux enfants en situation de migration	9
Organisations des Nations unies.....	10
HCR / Le Pacte mondial sur les réfugiés a été adopté par l'Assemblée générale des Nations unies	10
HCR / Le HCR appelle à une solution rapide pour les réfugiés bloqués en Méditerranée.....	11
OIM / Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a été approuvé lors de la Conférence de Marrakech.....	11
OIM / Plus de 6 600 migrants morts sur les routes migratoires en Afrique depuis 2013	12
HCR et OCDE / Publication d'un rapport sur les voies sûres d'accès à la protection internationale pour les réfugiés	13
OIT / 164 millions de personnes dans le monde sont des travailleurs migrants	13
MANUL – HCDH / Rapport sur les violations de droits des migrants et des réfugiés en Libye	14
Organisations de la société civile.....	14
Fondation Robert Schuman / Dimitris Avramopoulos appelle à la construction d'une politique européenne d'immigration et d'asile pour l'avenir	14



IRC, Oxfam, Save the Children, NRC, DRC / Appel à l'application du Pacte mondial sur les réfugiés par les Etats.....	15
La Cimade / Publication de fiches pays pour les personnes « dublinées » depuis la France.....	15
ECRE / Publication d'une analyse sur les enjeux relatifs à la réforme du règlement Dublin	16
MSF / Publication d'un rapport accablant sur la santé mentale des demandeurs d'asile et réfugiés détenus sur l'île de Nauru	16
MSF et SOS Méditerranée / Fin des activités de l'Aquarius	17
Focus nationaux	18
Italie / Le décret-loi Salvini a conduit à l'expulsion de plusieurs migrants hébergés en centre d'accueil ...	18
Finlande / Un rapport des autorités signale des améliorations possibles en matière d'assistance juridique des demandeurs d'asile	18
France / Le Défenseur des droits publie un nouveau bilan sur les conditions de vie et les atteintes aux droits fondamentaux des exilés.....	18

Institutions de l'UE

Conseil européen / Conclusions du Conseil européen

Le Conseil européen se réunissait les 13 et 14 décembre à Bruxelles. Le Conseil européen a notamment mis en avant la mise en œuvre de son approche globale en matière de migrations. Il a constaté un retour du nombre de franchissements illégaux des frontières au niveau d'avant la « crise », démontrant le succès de la politique migratoire extérieure de l'UE, qu'il appelle à poursuivre, basée sur la sécurisation des frontières extérieures, la lutte contre les passeurs et la coopération avec les pays d'origine et de transit.

De plus, il s'est félicité de l'accord au sein du Conseil lors de la Réunion Justice et Affaires intérieures (voir ci-dessous) concernant le renforcement le mandat du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes en matière de retour et de coopération avec les pays tiers et a donc appelé les co-législateurs à rapidement conclure les négociations afin d'adopter cette réforme. Le Conseil européen a également appelé à redoubler d'efforts pour conclure les négociations sur la directive retour, sur l'Agence pour l'asile et sur tous les éléments du régime d'asile européen commun.

Le Président du Parlement européen, Antonio Tajani, a pour sa part réaffirmé la nécessité d'adopter les sept mesures proposées dans le cadre de la réforme du régime d'asile européen commun (RAEC) et ainsi de ne pas remettre en question le « paquet » comme l'a proposé la Commission. Il a déclaré que le Parlement était prêt à adopter les cinq propositions ayant fait l'objet d'un accord, à condition que le Conseil approuve un mandat de négociation sur les deux propositions restantes, la réforme du règlement Dublin et sur la procédure d'asile. Ainsi, il s'oppose à ce qu'il nomme dans son allocution une logique du « mieux vaut peu que rien » et appelle à ne pas reporter les deux propositions sur lesquelles il y a discord.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/european-council/2018/12/13-14/>

Conclusions du Conseil européen : <https://www.consilium.europa.eu/media/37547/13-14-euco-final-conclusions-fr.pdf>

Conseil de l'Union Européenne / Résultats du Conseil Justice et Affaires Intérieures

Le Conseil Justice et Affaires Intérieures du Conseil de l'Union Européenne se déroulait les 6 et 7 décembre, durant lequel les ministres européens ont pu débattre de questions inhérentes à la gestion des migrations de

l'Union Européenne. Le Conseil s'est notamment accordé sur une orientation générale partielle concernant le renforcement du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes sur les dispositions liées aux retours et à la coopération avec les pays tiers. Cependant, cet accord ne donne pas la possibilité d'entamer les négociations avec le Parlement européen.

Frontex pourra ainsi apporter un soutien technique et opérationnel aux Etats membres dans le cadre des retours, et les règles envisagées contribueront à consolider la coopération avec pays tiers, en élargissant son champ d'action au-delà des pays voisins. Des discussions à propos de la création d'un corps permanent de 10 000 membres du personnel opérationnel tel que proposé par la Commission, et plus particulièrement sur sa taille, sa composition, ses tâches et son pouvoir, ainsi que le délai nécessaire à sa création demeurent donc essentielles.

De plus, le Conseil a approuvé un ensemble de mesures globales axées sur l'intensification de la lutte contre les réseaux de trafic de migrants. L'objectif est de démanteler les réseaux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, en prenant en compte leur capacité d'adaptation et l'interconnexion de différents types d'activités criminelles, tels que le trafic de drogue et le blanchiment d'argent. Ces mesures, qui s'inscrivent dans la continuité des efforts déployés dans la lutte contre les trafiquants de migrants, notamment dans le cadre du Plan d'action de l'UE contre le trafic de migrants (2015-2020), reposent sur plusieurs actions concrètes :

- renforcer l'approche interagences au niveau tant national que de l'UE ;
- optimiser les synergies entre les outils opérationnels disponibles ;
- tirer le meilleur parti des ressources externes de l'UE.

Enfin, la présidence a rapporté les progrès réalisés sur la proposition de réforme de la directive Retour, en particulier sur des questions telles que la liste des facteurs déterminant le risque de fuite, les programmes nationaux de retour volontaire et de réintégration, même si certaines questions demeurent à discuter en profondeur. La présidence a également présenté un rapport sur l'état d'avancement de la réforme du régime d'asile européen commun (RAEC), alors que les débats sur le règlement Dublin et du règlement sur les procédures d'asile se sont poursuivis.

Pour en savoir plus :

Conclusions du Conseil : <https://www.consilium.europa.eu/media/37469/st15252-fr18.pdf>

Communiqué de presse : <https://www.consilium.europa.eu/en/meetings/jha/2018/12/06-07/>

Conseil de l'Union Européenne / Les points stratégiques de la future présidence de la Roumanie

Alors que la Roumanie va débiter en janvier 2019 sa présidence du Conseil de l'Union européenne pour les 6 prochains mois, période clé durant laquelle se dérouleront les élections européennes, les points stratégiques qui seront développés durant son mandat ont été explicités dans un document du service de recherche du Parlement européen. Afin de définir ses priorités stratégiques, la Roumanie a tenu à impliquer le plus d'acteurs possible au processus de préparation de sa présidence, dans une perspective de démocratisation et de transparence des institutions européennes. Ainsi, un Forum pour la consultation publique, la communication et les débats pour la préparation et l'exercice de la présidence de la Roumanie au Conseil de l'Union Européenne appelé « EU-RO 2019 » s'est déroulé en février 2018. Les conclusions de ces débats publics ont été intégrées dans le processus de réflexion afin de déterminer quels seront les sujets d'intérêt de la présidence roumaine.

Ainsi, cette présidence se fonde sur 4 piliers : une Europe convergente autour de la croissance, la cohésion, la compétitivité et la connectivité ; une Europe plus sûre ; une Europe forte au niveau global ; une Europe qui partage des valeurs. Les questions migratoires sont intégrées au second pilier qui traite de la sécurité intérieure de l'Union Européenne. La présidence roumaine souhaite particulièrement prioriser certaines propositions législatives en matière de protection des frontières et de gestion des migrations, notamment à propos de l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE dans le champ de la coopération policière et judiciaire, de l'asile et des migrations. Il convient donc de noter que cette présidence est principalement orientée vers une thématique sécuritaire et de gestion des frontières.

Pour en savoir plus :

Site de la présidence roumaine : <http://www.romania2019.eu/en/#s-home>

Document du Parlement sur les priorités de la présidence roumaine :

[http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2018/630313/EPRS_BRI\(2018\)630313_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2018/630313/EPRS_BRI(2018)630313_EN.pdf)

Conseil de l'Union Européenne / Publication du programme du trio à la présidence

La présidence du Conseil de l'Union Européenne, qui sera occupée par la Roumanie dès janvier 2019, s'intègre dans « un programme du trio » qui réunit trois Etats membres sur une période de 18 mois. Durant cette période, les Etats du trio élaborent un programme et travaillent en étroite collaboration pour assurer la continuité des travaux de Conseil et fixent les objectifs à long terme. Les pays du trio seront, dès janvier 2019, la Roumanie, la Finlande et la Croatie.

En matière de migration, le programme du trio suit les principes directeurs récemment émis par le Conseil européen. Ainsi, un accent particulier est mis sur le développement d'une approche globale qui combine un contrôle plus effectif des frontières extérieures de l'Union Européenne, une action extérieure accrue et les aspects internes de la politique migratoire européenne. Concernant les frontières extérieures, le trio prévoit le renforcement de l'Agence européenne de garde-côtes et garde-frontières (ECBG), l'introduction des nouveaux systèmes d'information (EES, ETIAS), ainsi que l'implémentation de mécanismes de contrôle et le développement d'une stratégie intégrée de gestion des frontières, en tenant en compte de l'équilibre entre la sécurité et la fluidité des franchissements des frontières propre à Schengen.

Au niveau de l'action extérieure, le trio prévoit de :

- s'attaquer aux causes des migrations, par le biais d'un partenariat réel avec les pays d'origine et de transit en incorporant la politique migratoire extérieure dans le cadre des relations bilatérales de l'Union Européenne avec des pays tiers ;
- renforcer les retours, en proposant une politique de retour européenne plus efficace et cohérente ;
- instaurer un cadre pour les migrations légales qui inclurait la réinstallation ;
- porter une attention spéciale aux routes méditerranéennes centrale, occidentale et orientale, tout en restant alerte face à la création de nouvelles routes migratoires ;
- prioriser la coopération avec l'Afrique, les Balkans occidentaux et la Turquie

Enfin, sur les aspects internes, la finalisation de la réforme du RAEC est la priorité du trio, en particulier en parvenant à un consensus sur la refonte du Règlement Dublin.

Pour en savoir plus :

Présentation du programme du trio : <https://vnk.fi/documents/10616/1266558/Trio-ohjelma/d307bf44-2ab6-2329-edd0-7398be52d151/Trio-ohjelma.pdf>

Commission européenne / Publication d'un rapport sur la gestion des migrations

En amont du Conseil européen du 13 et 14 décembre prochain, la Commission européenne a publié un rapport sur la gestion des migrations dans lequel elle souligne l'efficacité de l'approche globale de l'UE en matière de migrations, qui inclut une coopération approfondie avec les pays partenaires, la protection des frontières extérieures et la gestion des migrations à l'intérieur de l'UE.

Cependant, la Commission montre que la crise migratoire a mis en lumière les limites du système d'asile européen, et affirme qu'il est nécessaire de renforcer cette approche globale afin de développer des solutions durables et de sauvegarder le système Schengen, actuellement menacé par la résurgence des frontières intérieures. Bien que le pic de la crise migratoire soit passé, l'UE se trouve en réalité face à une crise structurelle, et elle doit donc prendre des mesures proactives, et non plus réactives.

Ce rapport est donc articulé autour des trois composantes de l'action européenne en matière de migrations. En termes d'action externe, il vante notamment les avancées réalisées grâce aux différents partenariats signés avec des acteurs extérieurs afin de réduire l'immigration irrégulière, tels que le Cadre de partenariat pour les migrations, le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique et la Déclaration UE-Turquie. De même, ce rapport indique que la signature de 6 accords de réadmission a permis d'améliorer la coopération en matière de retour et de réadmission, mais que pour pallier le manque d'efficacité en matière de retour, la révision de la Directive Retour et la refonte de l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes sont nécessaires. Ce document aborde également la question du développement des voies légales et du démantèlement des réseaux de passeurs et de trafiquants humains, outils nécessaires afin d'endiguer l'immigration illégale, et décrit les efforts, notamment financiers, fournis par l'UE afin de s'attaquer aux causes profondes de l'immigration.

De plus, la sécurisation des frontières extérieures est une précondition indispensable à un système d'asile et de retour efficace selon la Commission. Elle s'attarde alors sur la proposition de refonte du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes visant à doter l'Agence d'un corps permanent de 10 000 personnes. De même, une interopérabilité et un renforcement d'ETIAS, du système d'information sur les visas (VIS), du Système d'information Schengen (SIS), du Système d'entrée/sortie et une refonte d'Eurodac qui rallongerait la période de conservation des données sur les ressortissants de pays tiers arrivés illégalement à 5 ans sont des mesures jugées nécessaires pour une meilleure gestion des frontières extérieures.

Enfin, la Commission invite les Etats membres et le Parlement européen à adopter les propositions en suspens de réforme du régime d'asile européen commun (RAEC), et en particulier 5 propositions (sur les 7) pour lesquelles il existe un large accord politique avant les élections européennes. L'approche « paquet » pour finaliser la réforme, jusqu'à présent privilégiée, ne serait donc plus défendue par la Commission. Les règlements Procédures et Dublin sont toujours en cours de négociations. Sur le Règlement Procédures, la Commission informe que le Conseil doit adopter sa position de négociations d'ici la fin de l'année et entamer des négociations avec le Parlement européen. Sur le Règlement Dublin, la Commission appelle à s'appuyer sur l'expérience acquise au cours de l'été avec des solutions *ad hoc* et à instaurer des dispositions transitoires anticipant les principaux éléments du futur Règlement Dublin en attendant sa mise en place.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-6627_fr.htm

Rapport : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/20181204_com-2018-798-communication_en.pdf

Commission européenne / Publication du deuxième rapport d'avancement sur la traite des êtres humains dans l'Union Européenne

La Commission européenne a présenté son deuxième rapport d'avancement sur les progrès réalisés dans la lutte contre la traite des êtres humains, dans lequel elle a également énuméré les défis que l'UE et les Etats membres doivent relever en la matière. Ce rapport dresse un bilan des mesures adoptées en application d'une communication de la Commission parue en décembre 2017, dans laquelle elle avait défini ses priorités dans la lutte contre la traite des êtres humains.

Selon ce rapport, 20 532 femmes, hommes et enfants ont été enregistrés comme des victimes de la traite humaine dans l'UE en 2015-2016, un chiffre qui pourrait être en réalité beaucoup plus élevé, étant donné que de nombreuses victimes ne sont pas identifiées. 68% des personnes exposées à ce trafic sont des femmes et des filles, et les enfants représentent 23% des victimes enregistrées. De plus, l'exploitation sexuelle demeure la première forme de traite des êtres humains (56%), devant l'exploitation par le travail (26%). Enfin, le taux de poursuites et de condamnations liées à la traite est faible ; 5 979 poursuites et seulement 2 927 condamnations ont en effet été signalées.

Ainsi, malgré les progrès réalisés dans la lutte contre la traite, notamment en matière de coopération transfrontalière par Europol et Eurojust, c'est un phénomène en constante évolution, notamment en raison de l'utilisation accrue d'internet et des réseaux sociaux et dans le contexte de la migration. La Commission a donc énoncé les principaux domaines sur lesquels les Etats membres sont invités à se focaliser afin de lutter efficacement contre la traite : améliorer la collecte des données, lutter contre la culture de l'impunité, promouvoir une réponse coordonnée, et garantir l'accès des victimes à la justice.

La coordinatrice européenne de la lutte contre la traite des êtres humains, Mme Myria Vassiliadou, a déclaré : « *Les conclusions de ce deuxième rapport sont à la fois encourageantes et préoccupantes. De nombreux progrès ont été réalisés mais notre objectif ultime doit rester l'éradication de ce crime; nous le devons aux victimes. Nous disposons, au niveau de l'UE, d'une panoplie d'outils riche et pleinement opérationnelle afin de garantir qu'aucune victime ne reste invisible* ».

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-6639_fr.htm

Rapport : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-security/20181204_com-2018-777-report_en.pdf

Parlement européen / Adoption d'un rapport d'initiative législative portant sur le visa humanitaire européen

Le 11 décembre dernier, le Parlement Européen a adopté en séance plénière un rapport d'initiative législative portant sur l'implémentation d'un visa humanitaire européen. Alors qu'il avait été rejeté lors de la séance plénière de novembre, le texte a été soutenu par 429 députés européens, alors que 194 ont voté contre et 41 se sont abstenus.

Si le Code communautaire des visas (article 25-1-a) et le Code frontières Schengen (article 6-5-c) permettent de délivrer des visas de court séjour à validité territorialement limitée « pour motifs humanitaires », il n'existe pas de cadre juridique propre à la question des visas humanitaires dans l'Union Européenne, comme l'a souligné le rapporteur du texte, Juan Fernando López Aguilar. Le visa humanitaire, délivré dans les ambassades et consulats dans les pays tiers, donnerait accès au territoire de l'Etat membre qui délivre le visa et aux

territoires de l'UE, dans le seul but de présenter une demande de protection internationale. Chaque demandeur devrait cependant être soumis à une enquête de sécurité avant la délivrance du visa.

Cette mesure permettrait de pallier le manque d'harmonisation des voies d'entrées sûres et légales pour les demandeurs d'asile dans l'UE, et ainsi, de réduire le nombre de morts en Méditerranée et sur les routes migratoires. Le rapport d'initiative législative rappelle en effet que, depuis 2000, près de 30 000 personnes ont perdu la vie en Méditerranée en tentant de rejoindre l'Europe, et que 90% des individus à qui l'on a accordé une protection internationale dans l'Union Européenne sont arrivés par des voies irrégulières. Le Parlement a maintenant demandé à la Commission de présenter une proposition de règlement portant sur la création d'un visa humanitaire européen avant le 31 mars 2019.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20181205IPR20933/des-visas-humanitaires-pour-eviter-la-mort-de-refugies-et-mieux-gerer-leurs-flux>

Cour des comptes européenne / Le fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique, un instrument souple mais pas assez ciblé

Dans un récent rapport, la Cour des comptes européenne a analysé le fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique comme un instrument souple permettant de soutenir des domaines tels que l'alimentation, la santé, l'éducation, la sécurité et le développement durable, mais qu'il n'est cependant pas assez ciblé. Ainsi, le fait que les objectifs de ce fonds soient trop généraux a créé des difficultés pour orienter efficacement les actions. De plus, la Commission a connu des difficultés au moment de déterminer s'ils avaient été atteints.

Le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, créé en 2015 afin de renforcer la stabilité à long terme et s'attaquer aux causes profondes des migrations irrégulières et des déplacements forcés, est un fonds d'urgence actuellement doté de 4,1 milliards d'euros. Il finance des activités dans 26 pays d'Afrique dans les régions du Sahel et du Lac Tchad, de la Corde de l'Afrique et de l'Afrique du Nord.

Ainsi, les auditeurs ont contrôlé des projets au Niger et en Libye, pays qui bénéficient des dotations les plus conséquentes dans leur région respective. S'ils ont reconnu que la généralité de la formulation des objectifs de ce fonds a permis d'adapter l'aide à la diversité des situations, ils ont conclu que ce fonds devrait être davantage ciblé afin d'orienter l'aide vers des actions plus spécifiques, dont l'impact serait effectivement mesurable. De plus, ils ont constaté des retards récurrents dans la mise en œuvre des projets relatifs à la sécurité et la gestion des frontières.

Ils recommandent donc à la Commission d'améliorer la qualité des objectifs et à revoir les modalités de sélections de projets. De même, au vu de l'importance de ce fonds, ils estiment que des mesures doivent être prises afin d'accélérer l'implémentation des projets et d'améliorer le suivi.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse :

https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/INSR18_32/INSR_EUTF_AFRICA_FR.pdf

Rapport : <http://www.europeanmigrationlaw.eu/documents/RapportCourDesComptes-Fonds%20fiduciaire%20d%E2%80%99urgence%20Afrique.pdf>

Agences et organes de l'UE

Agence de l'UE pour les droits fondamentaux (FRA) / Publication d'un rapport sur le profilage illégal aux contrôles aux frontières

L'Agence de l'UE pour les droits fondamentaux (FRA) a récemment publié un guide dans lequel elle définit le profilage et le cadre légal qui l'entoure, et étudie en quoi il est nécessaire de se soumettre les règles en matière de profilage afin de garantir le respect des droits fondamentaux et de mener une gestion efficace des frontières. Ainsi, le profilage est un instrument légal et légitime mis en place par les autorités et les garde-frontières dans le but de prévenir, d'enquêter et de poursuivre les activités criminelles, ainsi que pour la prévention et la détection de l'immigration irrégulière. C'est un outil dont l'utilisation a été multipliée au cours des dernières années grâce aux nombreuses avancées technologiques.

Ce rapport expose les dangers d'une utilisation illégale du profilage lors des opérations de police et de contrôle des frontières, et fournit des orientations pratiques permettant d'éviter un usage irrégulier du profilage. En effet, FRA insiste sur la nécessité de traiter les individus de manière égale et avec dignité tous les individus soumis à un profilage, tout en évitant toute discrimination dans leur jugement. D'autre part, la protection des données privées et de l'intimité des individus sont des éléments clés à respecter lors de toute opération de profilage.

De ce fait, l'agence conclut que le respect des règles relatives au profilage est essentiel car il facilitera la compréhension et l'acceptation de cette pratique par l'opinion publique, ce qui contribue à améliorer l'efficacité du contrôle aux frontières.

Pour en savoir plus :

Rapport : <https://fra.europa.eu/en/publication/2018/prevent-unlawful-profiling>

Frontex / L'Agence européenne de garde-frontières et garde-côtes publie ses statistiques pour le mois de novembre

Dans son communiqué de presse mensuel de suivi des flux migratoires vers l'Union Européenne, Frontex a souligné que la tendance observée ces derniers mois se confirmait, avec une baisse de 30 points du nombre total d'arrivées de migrants en situation irrégulière par rapport à l'an passé, en majorité en raison de la baisse de la pression migratoire sur la route méditerranéenne centrale. 2018 est par ailleurs en passe d'être l'année avec le moins d'arrivées irrégulières en Europe depuis 2014.

En novembre, 8 800 personnes ont ainsi été détectées sur les principales routes migratoires, soit 44% moins qu'en novembre 2017. La route méditerranéenne occidentale a représenté plus de la moitié des arrivées irrégulières dans l'Union Européenne, avec 4 900 personnes ayant emprunté cette route. D'autre part, les arrivées irrégulières par la route méditerranéenne orientale en novembre ont largement diminué en comparaison avec novembre 2017, bien que le nombre total d'arrivées par cette route en 2018 ait augmenté de 30 points par rapport à 2017. Le nombre d'arrivées par route méditerranéenne centrale a diminué de 83% par rapport à novembre 2017. Enfin, la route des Balkans occidentaux continue de voir le nombre de migrants décroître, mais en parallèle, une route passant par l'Albanie, le Monténégro et la Bosnie-Herzégovine a été empruntée par un nombre croissant de personnes.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://frontex.europa.eu/media-centre/news-release/migratory-flows-in-november-total-lower-western-mediterranean-the-most-active-route-hc6nz6>

EASO / Analyse sur les tendances récentes en matière d'asile dans les pays de l'UE+

Le bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) a récemment publié une analyse sur les tendances récentes enregistrées en matière d'asile, basée sur les données échangées entre les 28 membres de l'UE, la Norvège et la Suisse.

Il révèle notamment que le mois d'octobre a été le mois au cours duquel le nombre de demandes d'asile reçues dans les Etats de l'UE+ (28+Suisse et Norvège) a été le plus élevé, avec 60 500 demandes. Cependant, le nombre de demandes depuis le début de l'année reste inférieur à celui de 2017. Enfin, cette étude montre que les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile sont la Syrie, l'Irak, l'Afghanistan, la Turquie et l'Iran.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://www.easo.europa.eu/news-events/october-marks-highest-number-asylum-applications-lodged-2018>

Analyse : <https://www.easo.europa.eu/latest-asylum-trends>

EASO / La réunion plénière du 8^e Forum consultatif s'est focalisée sur la question de l'accueil

Le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) a tenu une réunion plénière dans le cadre de son 8^e forum consultatif à Bruxelles le 5 décembre dernier. Ce forum consultatif est une plateforme qui vise à mettre en commun les connaissances et les bonnes pratiques et à favoriser l'échange d'informations entre EASO et la société civile. Cette année, le forum était porté sur la question de l'accueil des demandeurs d'asile.

Après les déclarations d'ouverture et une vue d'ensemble des récents développements en matière d'asile et des activités principales de l'EASO, un panel constitué d'acteurs majeurs travaillant dans le champ de l'asile a alors débattu sur les modalités de création d'un système de réception capable de répondre de manière efficace aux variations des flux migratoires.

Ensuite, plusieurs ateliers se sont tenus sur des sujets différents liés à l'accueil. Les enjeux relatifs à la communication d'informations, la question de l'accueil des enfants, l'accueil dans un contexte d'urgence, la coordination entre les principaux acteurs du secteur de l'accueil et la question de l'accueil et de l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale, notamment par les villes, ont ainsi été traités. Enfin, un débat sur les perspectives futures relatives à l'accueil a clôturé cette réunion.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://www.easo.europa.eu/consultative-forum-plenary-2018>

Thème des ateliers :

https://www.easo.europa.eu/sites/default/files/20181129_Discussion_Paper_Workshops.pdf

Institutions européennes

Conseil de l'Europe / Publication d'un manuel de communication d'informations adaptée aux enfants en situation de migration

A l'occasion de la Journée internationale des migrants, le 18 décembre, le Conseil de l'Europe a publié le manuel « Communication d'informations adaptées aux enfants en situation de migration : manuel à l'usage des professionnels de terrain ».

Ainsi, cet ouvrage est destiné aux agents de terrain afin de leur fournir les outils nécessaires pour agir correctement et informer les enfants migrants de leurs droits, eux qui sont particulièrement vulnérables et nécessitent des efforts particuliers en matière de protection. Ce droit à l'information est indispensable pour eux afin de comprendre les procédures qui les affectent, et ils se heurtent actuellement trop souvent à de nombreux obstacles pour obtenir des informations adaptées à leur âge.

Ce manuel offre donc des exemples de bonnes pratiques pour les professionnels de terrain, avec une certaine variété de situations, dans plusieurs pays d'Europe, et prend en compte les facteurs de risques qui peuvent accentuer la vulnérabilité des enfants. Il partage également des citations d'enfants.

Pour en savoir plus :

Manuel : <https://rm.coe.int/how-to-convey-child-friendly-information-to-children-in-migration-a-ha/1680902f91>

Communiqué de presse : <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/children-in-migration-must-be-informed-about-their-rights>

Organisations des Nations unies

HCR / Le Pacte mondial sur les réfugiés a été adopté par l'Assemblée générale des Nations unies

Plus de deux ans après l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, le Pacte mondial pour les réfugiés a été adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le lundi 17 décembre à New-York. Filippo Grandi, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), a qualifié cette adoption d'« historique » : 181 Etats ont voté en faveur de son adoption. Les Etats-Unis et la Hongrie s'y sont opposés, alors que la République dominicaine, l'Erythrée et la Libye se sont abstenues.

La Déclaration de New-York du 19 septembre 2016 prévoyait l'élaboration de deux pactes mondiaux, d'une part pour les réfugiés, d'autre part pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (voir ci-dessous). En particulier, elle proposait en annexe 1 la mise en place d'un Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) et la définition de mesures en vue de l'adoption du Pacte mondial sur les réfugiés. L'objectif était la mise en place d'un nouveau cadre de coopération pour un meilleur partage des responsabilités et des mécanismes de réponse face au nombre record de personnes subissant des déplacements forcés et aux besoins croissants de protection internationale.

Le Pacte mondial sur les réfugiés a été élaboré par le HCR après un processus de consultations avec les États, les organisations internationales, les acteurs de la société civile et les réfugiés. De même, l'application concrète CRRF dans une douzaine de pays par le HCR, en collaboration étroite avec les États concernés et avec la participation d'autres acteurs et organismes des Nations unies, a permis de dégager des bonnes pratiques mises en avant dans le pacte.

Il est divisé en quatre parties : une introduction qui rappelle le contexte, le CRRF tel qu'il a été adopté dans la Déclaration de New York, le programme d'action adopté à la suite des discussions avec les Etats membres et d'autres acteurs, et des dispositions de suivi et d'examen de son application. Il repose sur quatre objectifs :

- alléger les pressions sur les pays d'accueil ;
- accroître l'autonomie des réfugiés ;
- élargir l'accès à des solutions faisant appel à des pays tiers ;

- aider à créer dans les pays d'origine les conditions nécessaires au retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité.

Il donne donc des pistes concrètes prenant en compte les besoins des réfugiés tout comme ceux des structures d'accueil, telles que le renforcement des infrastructures, des économies locales, le développement de voies complémentaires sûres et légales d'accès à la protection internationale, et préconise la consolidation des partenariats entre Etats, ONG, communautés locales et autres acteurs clés.

Enfin, le suivi et l'examen se feront en particulier au moment du Forum mondial sur les réfugiés, convoqué tous les quatre ans et qui donnera aux Etats et aux parties prenantes l'occasion de mesurer les progrès accomplis et d'échanger les bonnes pratiques, ainsi que lors des réunions officielles de haut niveau, tenues tous les deux ans, et par des rapports adressés annuellement par le HCR à l'Assemblée générale des Nations unies. Le Pacte vient appuyer la mise en œuvre de la Convention de Genève relative aux réfugiés de 1951, et réaffirme les principes fondateurs et les standards du droit international en la matière.

Pour en savoir plus :

Pacte mondial sur les réfugiés : https://www.unhcr.org/gcr/GCR_French.pdf

Communiqué de presse : <https://news.un.org/fr/story/2018/12/1031961>

Déclaration de New York : <https://www.unhcr.org/fr/591ae6f84>

Page du HCR dédié aux deux pactes : <https://refugeesmigrants.un.org/fr>

Article de Forum réfugiés-Cosi sur les deux pactes : <http://www.forumrefugies.org/s-informer/actualites/deux-pactes-mondiaux-pour-une-nouvelle-gouvernance-internationale-des-migrations-et-de-l-accueil-des-refugies>

HCR / En cette fin 2018, le HCR appelle à une solution rapide pour les réfugiés bloqués en Méditerranée

Le HCR a appelé lundi les Etats à proposer d'urgence des ports sûrs pour l'accostage de deux navires ONG se trouvant actuellement en mer Méditerranée ainsi que le débarquement de 49 réfugiés et migrants secourus, dont de jeunes enfants. Selon le HCR, les États doivent mettre en œuvre un mécanisme régional qui donne aux capitaines de navires des indications claires et prévisibles sur l'endroit où débarquer les réfugiés et les migrants secourus en Méditerranée.

Pour en savoir plus :

Communiqué : <https://news.un.org/fr/story/2018/12/1032791>

OIM / Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a été adopté par l'Assemblée générale de l'ONU

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a été formellement approuvé le 10 décembre 2018 au cours de la conférence intergouvernementale s'étant déroulée à Marrakech, au cours de laquelle plus de 150 pays étaient représentés. Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Jean-Baptiste Lemoyne, était présent pour représenter la France.

Ce pacte s'inscrit dans la continuité de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, adoptée en septembre 2016 et dans laquelle l'Assemblée générale a pris la décision de développer deux pactes : un sur les migrations internationales, prévu dans l'annexe II, ainsi qu'un autre sur les réfugiés, prévu dans l'annexe I adopté le 17 décembre par l'Assemblée Générale des Nations unies. Approuvé après proclamation orale, ce texte a été définitivement adopté après un vote à l'Assemblée générale des Nations unies le 19 décembre.

Juridiquement non contraignant, il est le premier accord négocié entre gouvernements sous l'égide des Nations unies sur cette question.

Ce pacte vise à consolider la gouvernance en matière de migrations en s'appuyant sur une approche globale et exhaustive des défis liés aux migrations aujourd'hui, alors que 258 millions de migrants et personnes sont aujourd'hui en mobilité dans le monde, soit 3,4 % de la population mondiale. En effet, ce pacte recense au total 23 objectifs de coopération, des ambitions communes et responsabilités partagées qui forment un cadre global pour une meilleure gestion des déplacements de population, parmi lesquels l'échange d'informations et de bonnes pratiques, notamment par le biais de la création de « centres régionaux de recherche et de formation sur les migrations », l'interdiction des détentions arbitraires, ou encore la prévention, la lutte et l'éradication de la traite humaine.

Ainsi, alors que les Etats-Unis s'étaient dès le début opposés à ce texte, neuf pays se sont retirés du processus alors qu'ils avaient approuvé le texte le 13 juillet dernier à New York : l'Autriche, l'Australie, le Chili, la République tchèque, la République dominicaine, la Hongrie, la Lettonie, la Pologne et la Slovaquie. D'autre part, la Belgique, la Bulgarie, l'Estonie, Israël, l'Italie, la Slovénie et la Suisse ont affirmé souhaiter davantage de consultations internes.

Ce pacte a été adopté par l'Assemblée Générale le 19 décembre avec 152 votes en sa faveur, pour 12 abstentions et 5 votes contre, de la République tchèque, la Hongrie, Israël, la Pologne, et les Etats-Unis.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://news.un.org/fr/story/2018/12/1031511>

Pacte sur les migrations : <http://undocs.org/A/CONF.231/3>

Déclaration de New York : <https://www.unhcr.org/fr/591ae6f84>

Page du HCR dédié aux deux pactes : <https://refugeesmigrants.un.org/fr>

Fiche de questions / réponses du Service d'Action extérieure de l'Union Européenne :

https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/53761/questions-and-answers-what-global-compact-safe-orderly-and-regular-migration_en

OIM / Plus de 6 600 migrants morts sur les routes migratoires en Afrique depuis 2013

Selon les statistiques délivrées par le projet de l'OIM sur les migrants disparus (Missing Migrants Project), 1 386 décès ont été enregistrés en Afrique en 2018, portant le total à 6 615 migrants ayant perdu la vie depuis 2013 sur le continent africain. Selon Joel Millman, porte-parole de l'OIM, ces chiffres, recueillis au moyen de longues recherches et de centaines de dépositions de témoins oculaires, ne sont que « la partie visible de l'iceberg ».

Il est certain que les pertes en vies humaines sont bien plus élevées que celles relevées par les enquêtes. Une grande partie des décès ont été enregistrés sur les routes empruntées par les passeurs, et laissent à croire que les migrants étaient en route vers la Libye. En effet, les pertes de vies répertoriées ont majoritairement eu lieu dans le Sahara, au nord du Niger, au sud de la Libye et au nord du Soudan. Les principales causes sont la famine, la déshydratation, la violence physique, la maladie et le manque d'accès aux médicaments.

Ces chiffres accablants soulignent la nécessité de développer des voies légales et sûres, qui permettraient d'éviter à des personnes d'entreprendre des voyages dangereux et de lutter contre les réseaux de passeurs et de trafiquants d'êtres humains. Selon António Vitorino, directeur général de l'OIM, près de 3 400 migrants et réfugiés ont perdu la vie à l'échelle mondiale en 2018.

Pour en savoir plus :

HCR et OCDE / Publication d'un rapport sur les voies sûres d'accès à la protection internationale pour les réfugiés

Le HCR et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont récemment publié une étude portant sur les voies d'accès sûres pour les réfugiés dans les pays de l'OCDE. Elle a conclu qu'au cours des huit dernières années, les pays de l'OCDE ont accueilli davantage de personnes issues des principaux pays de provenance des réfugiés au moyen de visas autres qu'à titre humanitaire, plutôt que par le biais de programmes de réinstallation.

En effet, sur les huit dernières années plus de 560 000 personnes venant de Syrie, d'Afghanistan, d'Irak, de Somalie et d'Erythrée sont arrivées dans des pays de l'OCDE au moyen de visas familiaux, de visas de travail ou d'étudiants. Sur la même période, « seulement » 350 400 personnes sont entrées dans ces pays par le biais de programmes de réinstallation. Parmi les visas délivrés autres qu'à titre humanitaire par les pays de l'OCDE aux personnes issues des pays susmentionnés, l'étude remarque que 86% sont des visas familiaux, 10% sont des visas étudiants, et 4% sont des visas de travail.

Ces chiffres montrent que ces voies d'accès complémentaires, si elles ne doivent pas se substituer à la réinstallation, sont des moyens sûrs et légaux pouvant jouer un rôle prééminent afin de garantir un partage des responsabilités en matière d'accueil des réfugiés, à l'heure où 85% d'entre eux sont accueillis par des pays en développement. De même, elles sont essentielles afin de dissuader les réfugiés d'entreprendre des voyages périlleux.

C'est la première étude de la sorte à être réalisée sur la base des engagements pris par les Etats dans le cadre de la Déclaration de New York, et ses résultats serviront à développer la stratégie de trois prévue par le Pacte mondial sur les réfugiés afin de renforcer les programmes de réinstallation et les voies complémentaires.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2018/12/5c1a132da/davantage-refugies-aides-proches-permis-detudes-travail-etude-hcr-locde.html>

Rapport : <http://www.oecd.org/migration/mig/UNHCR-OECD-safe-pathways-for-refugees.pdf>

OIT / 164 millions de personnes dans le monde sont des travailleurs migrants

Selon un récent rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT), 164 millions de travailleurs dans le monde sont des migrants. Cette étude dresse un tableau complet des travailleurs migrants, notamment au sujet de leur répartition en fonction de leur sexe, de leur âge ou encore du pays de destination.

Ainsi, la majorité des travailleurs migrants sont des hommes (96 millions) tandis que 68 millions sont des femmes. Cette différence qui demeure conséquente s'explique en particulier par le fait que « la discrimination à laquelle elles souvent confrontées en raison de leur sexe ou de leur nationalité réduit leurs perspectives d'emploi dans les pays de destinations par rapport à celles de leurs homologues masculins » selon Manuela Tomei, Directrice du département des conditions de travail et de l'égalité à l'OIT.

De plus, environ 87% des travailleurs migrants ont entre 25 et 64 ans, ce qui, selon ce rapport, pourrait avoir un impact négatif sur la croissance économique de certains pays d'origine qui perdent la catégorie la plus productive de leur main-d'œuvre.

Le rapport offre ensuite une analyse détaillée des sous-régions et des groupes de pays en fonction de leur niveau de revenu où travaillent les migrants. Force est de constater qu'une grande majorité d'entre eux

(67,9%) vivent dans des pays à haut revenu, et qu'ils constituent 18,5% de la main-d'œuvre dans ces pays. Cependant, bien qu'ils demeurent concentrés dans des pays à haut revenu, leur proportion dans ces pays a diminué de plusieurs points entre 2013 et 2017, au profit des pays à revenu intermédiaire supérieur, ce que l'on peut vraisemblablement attribuer à leur développement économique. De même, près de 61% des travailleurs migrants sont concentrés dans trois sous-régions : 23% en Amérique du Nord, 23,9% en Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest et 13,9% dans les Etats arabes.

Enfin, alors que les migrations internationales liées au travail représentent une priorité politique croissante et dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, l'OIT souligne l'importance de rassembler davantage de données sur les migrations et prévoit de publier régulièrement des estimations mondiales concernant les travailleurs et les travailleuses migrants.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://news.un.org/fr/story/2018/12/1030961>

Rapport : https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_652001/lang--fr/index.htm

Résumé du rapport : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_652031.pdf

MANUL – HCDH / Rapport sur les violations de droits des migrants et des réfugiés en Libye

Les migrants et les réfugiés sont soumis à des « horreurs inimaginables » dès leur arrivée en Libye, tout au long de leur séjour dans le pays et - s'ils parviennent à ce résultat - lors de leurs tentatives de traverser la Méditerranée, selon un rapport publié jeudi, par la mission politique des Nations Unies en Libye (MANUL) et le Bureau des droits de l'homme des Nations Unies (HCDH).

Pour en savoir plus :

Communiqué : <https://news.un.org/fr/story/2018/12/1032271>

Rapport (anglais) : <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/LibyaMigrationReport.pdf>

Organisations de la société civile

Fondation Robert Schuman / Dimitris Avramopoulos appelle à la construction d'une politique européenne d'immigration et d'asile pour l'avenir

Dimitris Avramopoulos, Commissaire européen chargé des migrations, des affaires intérieures et de la citoyenneté, a publié pour la Fondation Robert Schuman une note d'orientation intitulée « Il est temps de construire une politique européenne d'immigration et d'asile pour l'avenir ».

Dans ce document, il appelle à rester soudés face aux défis soulevés par la migration et la sécurité, qui remettent actuellement en question l'unité de l'Union. Il souligne que, si les citoyens sont préoccupés par l'impact des migrations sur leur entourage et voisinage, il est pour autant nécessaire de mettre fin à la désinformation répandue par les populistes et nationalistes qui surfent sur les peurs liées aux migrations.

De plus, il rappelle que le travail qui a été inscrit en 2015 à l'Agenda européen sur la migration porte aujourd'hui ses fruits, notamment grâce à l'approche globale développée par l'Union Européenne, qui a permis d'approfondir la coopération avec les pays partenaires, de renforcer la protection des frontières extérieures et de développer des outils plus efficaces pour gérer la question migratoire à l'intérieur de l'UE. Il rappelle que les flux migratoires sont largement inférieurs à ceux de 2015, tout comme le nombre de demandes d'asile et affirme que le nombre de morts en mer a diminué que les opérations de recherche et de sauvetage menées

par l'UE ont sauvé plus de 690 000 personnes depuis 2015. Il met aussi en lumière la coopération avec les pays tiers qui a permis de lutter contre le trafic de migrants et de s'attaquer aux causes profondes des migrations.

De même, il revient sur les nombreuses propositions de la Commission afin de renforcer la politique européenne en matière d'immigration et d'asile. La création d'un corps permanent de 10 000 garde-frontières et garde-côtes, et un mandat élargi de Frontex en matière de retour permettrait une protection accrue des frontières. D'autre part, la construction d'un régime européen d'asile commun demeure essentielle, alors que les propositions portant sur la révision du règlement Dublin et le règlement relatif aux procédures d'asile n'ont toujours pas fait l'objet d'un accord.

Enfin, il inscrit la politique migratoire de l'Union Européenne dans une perspective globale, avec la signature récente du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et déclare que les Etats membres doivent améliorer les voies légales de migration vers l'Europe, pour les personnes nécessitant une protection internationale mais également pour favoriser la migration économique dont l'Europe a besoin. Les programmes de réinstallation doivent à cet égard être élargis, et concernant les migrations économiques, la Commission a invité le Parlement européen et le Conseil à trouver un accord sur une réforme de la carte bleue européenne avant les élections en mai prochain.

Pour en savoir plus :

Document de politique générale : <https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-497-fr.pdf>

IRC, Oxfam, Save the Children, NRC, DRC / Appel à l'application du Pacte mondial sur les réfugiés par les Etats

L'International Rescue Committee (IRC), Oxfam, Save the Children, le Norwegian Refugee Council (NRC) et le Danish Refugee Council (DRC) ont salué l'adoption du Pacte mondial sur les réfugiés, qui offre des solutions durables pour les besoins de protection internationale des réfugiés et pour le développement des structures d'accueil.

En tant que partenaires clés dans la poursuite des objectifs décrits par le pacte, ces ONG exhortent les Etats à mettre en application les mesures de ce pacte, et soulignent cinq secteurs clés à renforcer :

- un partage équitable des responsabilités
- la nécessité de tenir les engagements pris par les Etats
- renforcer le leadership des populations affectées, que ce soient les réfugiés ou les communautés d'accueil
- une meilleure protection des réfugiés, en particulier les plus vulnérables, tels que les enfants
- la proposition de solutions durables pour mettre fin aux déplacements forcés

Pour en savoir plus :

Appel à l'application du Pacte : <https://reliefweb.int/report/world/global-compact-refugees-positive-step-toward-better-refugee-response>

La Cimade / Publication de fiches pays pour les personnes « dublinées » depuis la France

La Cimade a récemment publié des fiches pratiques par pays, destinées aux personnes qui accompagnent les individus « dublinés » depuis la France. L'ONG a pour l'instant publié une fiche pour les pays vers lesquels sont

majoritairement réadmissibles les personnes dublinées depuis la France, ou dans lesquels il y a un risque réel de renvoi vers un pays en crise : l'Allemagne, la Bulgarie, l'Espagne, l'Italie, la Norvège et le Royaume-Uni.

Ces fiches fournissent des informations cruciales aux personnes qui accompagnent sur le terrain des exilés dublinés pendant des permanences d'accueil, ainsi qu'aux salariés qui travaillent en centres de rétention au contact de personnes dublinées en instance d'expulsion. En effet, ces fiches apportent des informations de contexte sur les transferts Dublin de la France vers le pays en questions, des informations factuelles sur la procédure d'asile, la prise en charge des demandeurs d'asile, l'accès au marché du travail ou encore les dispositifs d'enfermement et d'expulsion, et elles donnent enfin des contacts sur place.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://www.lacimade.org/publication/fiches-pays-dublin/>

ECRE / Publication d'une analyse sur les enjeux relatifs à la réforme du règlement Dublin

Le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés a récemment publié une analyse portant sur les récents arrangements administratifs sur les transferts de demandeurs d'asile passés entre Etats membres afin de pallier l'absence d'accord sur la réforme du règlement Dublin. Cette analyse s'inscrit dans un contexte particulier, alors la Commission a recommandé d'adopter les cinq propositions de la réforme du RAEC sur lesquelles un accord a été trouvé, remettant en cause l'approche « paquet » jusqu'à présent privilégiée.

ECRE a ainsi montré que l'impasse dans les négociations sur la réforme du règlement Dublin a instauré un certain doute quant à l'adoption prochaine de la réforme du RAEC. Pour contourner ce blocage, certains Etats, dont l'Allemagne en particulier, ont passé des accords bilatéraux avec d'autres Etats membres, en décrivant ces arrangements comme une solution intérimaire en attendant l'adoption de la réforme.

Ainsi, cette analyse soulève deux enjeux en particulier. D'une part, ECRE émet quelques préoccupations au sujet du respect des droits de l'homme dans le cadre de ces arrangements bilatéraux, en particulier l'accord germano-grec, concernant notamment les garanties procédurales préalables aux transferts et l'accès à une procédure d'asile après le transfert. D'autre part, ce document met en lumière certaines préoccupations d'un point de vue politique, concernant la transparence et la crédibilité du RAEC.

Enfin, ECRE recommande que, malgré le fait qu'aucun accord n'ait été trouvé sur une réforme du règlement Dublin, une application du règlement actuelle soit préférée à des arrangements bilatéraux qui ne respectent pas les obligations juridiques contenues dans le RAEC.

Pour en savoir plus :

Document : <https://www.ecre.org/wp-content/uploads/2018/12/Policy-Papers-05.pdf>

MSF / Publication d'un rapport accablant sur la santé mentale des demandeurs d'asile et réfugiés détenus sur l'île de Nauru

Médecins sans frontières (MSF) a récemment publié un rapport accablant intitulé « *Infinite Despair* » sur la gravité des conditions de vie des réfugiés détenus à Nauru. Dans ce rapport, l'association met en lumière les conséquences désastreuses de la politique d'externalisation de l'asile menée par le gouvernement australien sur la santé mentale des réfugiés.

Ainsi, elle affirme que les problèmes en santé mentale sur l'île sont parmi les plus graves jamais enregistrés par l'association dans le monde, y compris dans le cadre de projets de prise en charge de victimes de torture.

En effet, sur les 208 patients réfugiés et demandeurs d'asile, 60 % ont eu des pensées suicidaires et 30 % d'entre eux ont tenté de se suicider.

De plus, alors que trois quarts des patients réfugiés et demandeurs d'asile ont déclaré avoir vécu traumatisants, tels que des conflits ou des détentions, avant leur arrivée à Nauru, c'est bien la situation sur l'île qui a fragilisé leur santé mentale. Environ deux tiers des demandeurs d'asile et des patients réfugiés ont ainsi « le sentiment de ne pas avoir le contrôle sur leur vie », et sont selon MSF bien plus susceptibles d'avoir des tendances suicidaires ou de souffrir de troubles psychiatriques majeurs. Selon le docteur Rufener, « tandis que beaucoup de [leurs] patients ont subi un traumatisme, la politique australienne de détention à durée indéterminée a anéanti tous leurs espoirs pour l'avenir et a dévasté leur santé mentale ».

MSF, qui a été forcée par le gouvernement nauruan à quitter l'île en octobre, alors qu'elle prenait encore en charge plus de 200 patients, affirme être très préoccupée par le sort de ces personnes, qu'elles soient demandeuses d'asile, réfugiées ou Nauruanes, qui souffrent également de troubles psychiatriques comme le montre ce rapport. L'ONG exhorte donc le gouvernement australien à mettre immédiatement un terme à sa politique de détention « offshore » – par ailleurs vantée par certains dirigeants européens – des demandeurs d'asile et des réfugiés, et appuie toutes les options de réinstallation, notamment en Nouvelle-Zélande.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://www.msf.fr/actualites/australie-une-politique-de-detention-desastreuse-pour-les-refugies-a-nauru>

Rapport : https://www.msf.fr/sites/default/files/2018-12/18147MSF_NauruReport_FINAL_V3_Web.pdf

Article de Forum réfugiés-Cosi sur la politique d'externalisation de l'asile de l'Australie :

<http://www.forumrefugies.org/s-informer/actualites/australie-une-politique-d-externalisation-de-l-asile-marquee-par-d-importantes-atteintes-aux-droits-fondamentaux>

MSF et SOS Méditerranée / Fin des activités de l'Aquarius

Médecins Sans Frontières (MSF) et son partenaire SOS Méditerranée ont été contraints de mettre un terme à leurs opérations de recherche et de sauvetage menées par l'Aquarius en Méditerranée. Depuis le début de ses opérations en février 2016, l'Aquarius avait secouru environ 30 000 personnes dans les eaux internationales entre la Libye, l'Italie et Malte.

MSF et SOS Méditerranée dénoncent la criminalisation de leurs activités par les institutions européennes et par les Etats membres, qui n'ont pas seulement manqué à leur devoir de sauver des vies en Méditerranée, mais ont également « saboté » les actions d'autres organisations qui tentaient de sauver des vies. Cet arrêt des activités est le résultat d'une campagne de délégitimation et d'obstruction faite aux organisations qui offraient leur aide à des personnes vulnérables, menée en particulier par le gouvernement italien et soutenue par d'autres Etats membres, en violation du droit international.

Privé de pavillon depuis deux mois, l'Aquarius ne pouvait plus naviguer en Méditerranée et était bloqué au port de Marseille après avoir secouru 58 personnes. L'arrêt forcé des missions de l'Aquarius arrive à un moment critique, alors que plus de 2 130 personnes ont perdu la vie en Méditerranée en 2018.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://www.msf.org/aquarius-forced-end-operations-europe-condemns-people-drown>

Focus nationaux

Italie / Le décret-loi Salvini a conduit à l'expulsion de plusieurs migrants hébergés en centre d'accueil

Le décret-loi sur la sécurité et l'immigration, adopté le 28 novembre en Italie, a eu de terribles conséquences pour certains migrants qui bénéficiaient d'un « titre de séjour humanitaire ». En effet, 24 personnes qui étaient hébergées dans un centre d'accueil en Calabre ont été expulsées, ce statut ne leur permettant désormais plus d'accéder à un centre d'hébergement.

Ainsi, une des principales mesures de ce décret-loi très controversé a été la suppression de ce « titre de séjour humanitaire », valable deux ans, remplacé par d'autres permis, dont celui de « protection spéciale » d'une durée d'un an, ou encore délivré pour « catastrophe naturelle dans le pays d'origine » valable 6 mois. Cette protection était généralement donnée aux personnes ne pouvant prétendre au statut de réfugié, mais ne pouvaient non plus être renvoyée chez elles pour des raisons de sécurité, comme c'était le cas pour les homosexuels qui avaient fui des pays aux lois répressives à leur encontre. Pourtant, en 2015, 25 % des demandeurs d'asile bénéficiaient de ce type de protection.

De nombreuses personnes se retrouvent alors à la rue, dans une situation d'extrême vulnérabilité. Face à cela, des prêtres italiens ont d'ores et déjà déclaré être disposés à ouvrir les portes des églises de leur paroisse pour les personnes exclues.

Pour en savoir plus :

Article d'InfoMigrants : <http://www.infomigrants.net/fr/post/13814/italie-des-migrants-heberges-en-centre-d-accueil-jetes-a-la-rue-apres-le-decret-salvini>

Finlande / Un rapport des autorités signale des améliorations possibles en matière d'assistance juridique des demandeurs d'asile

Le gouvernement finlandais a rendu un rapport dans lequel il propose l'implémentation de plusieurs mesures permettant d'améliorer l'assistance juridique destinée aux demandeurs d'asile. Ce rapport montre notamment que les amendements réalisés en 2016, et en particulier la réduction du délai pour faire appel, visant à accélérer la procédure juridique, ont en réalité rendu la présentation de recours plus difficile.

Ce rapport affirme ainsi qu'un accès immédiat à l'assistance juridique dès la demande d'asile devrait être systématiquement garanti et rendrait le processus plus efficient. Il dit également qu'un nombre minimal de conseillers juridiques experts en matière d'asile devraient être disponibles, et enfin que la durée normale du délai de recours devant les cours administratives et la Cour Administrative Suprême devrait être restaurée.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : https://valtioneuvosto.fi/en/article/-/asset_publisher/10616/selvitys-turvapaikanhakijoiden-oikeusavun-saamisessa-parannettavaa

France / Le Défenseur des droits publie un nouveau bilan sur les conditions de vie et les atteintes aux droits fondamentaux des exilés

Trois ans après la publication d'un rapport dans lequel il dénonçait les conditions de vie dégradantes et les atteintes aux droits fondamentaux des exilés à Calais, le Défenseur des droits a dressé un nouveau bilan, élargi aux campements de Grande-Synthe, Ouistreham et Paris. Ce rapport dresse un bilan alarmant du traitement

des exilés en France, en relevant des atteintes inédites aux droits fondamentaux, et adresse des recommandations aux autorités françaises.

Le Défenseur des droits note notamment que les contraintes persistantes à l'entrée dans la procédure d'asile, la saturation des dispositifs d'accueil, ou encore leur manque d'information conduit inévitablement les campements évacués à se reformer, les obligeant à vivre dans des conditions de vie indignes. Il recommande ainsi à l'Etat de garantir des conditions de vies dignes, une prise en charge de leur santé, l'adoption de mesures particulières pour les mineurs et de simplifier les procédures d'asile et de réunification familiale. De même, il appelle à mettre fin à la pénalisation des actes de solidarité. Il dénonce également un usage injustifié du gaz lacrymogène lors des évacuations de campements par la police, et signale la multiplication des contrôles d'identités utilisés afin de dissuader les exilés d'accéder à des lieux d'aide.

La politique migration de l'UE conduit à réduire les voies légales d'immigration en Europe. De plus, l'externalisation de la frontière britannique en France contribue à la reconstitution permanente des campements dans le nord de la France. Enfin, le Défenseur des droits réitère sa recommandation de 2015 visant à suspendre l'application du règlement Dublin III, qui ne parvient à faire renoncer les exilés à leur projet migratoire, et favorise au contraire la reconstitution de campements.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/communique-de-presse/2018/12/le-defenseur-des-droits-publie-son-rapport-exiles-et-droits>

Rapport : https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_calais-num-14.12.18_0.pdf
